

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-206

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

EDUCATION

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
AU TITRE DU PROGRAMME D' ECOLE CONTRACTUALISÉ POUR LA CRÉATION D'UNE
CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE DE GARDEROSE**

Vu le code général des collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance abaissant l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans,

Vu la circulaire de rentrée 2019 de l'Éducation Nationale fixant le cap d'un maximum de 24 élèves pour toutes les classes de Cycle 2 (grande section, CP et CE1) avec des mesures d'ouvertures de classes qui s'accompliront pleinement au cours des rentrées 2020 et 2021,

Vu la convention Ville d'Équilibre conclue entre la Ville de Libourne, La Communauté d'Agglomération du Libournais (La CALI) et le Département de la Gironde,

Considérant les enjeux énoncés dans la convention précitée, notamment en termes de soutien du Département aux équipements de proximité et de soutien à l'accueil du jeune enfant,

Considérant la volonté du Département de la Gironde d'accompagner l'aménagement et le développement de leur territoire, notamment les travaux de restructuration de pôle éducatif,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_206-DE

Considérant la rentrée scolaire de septembre 2020, indiquant une augmentation des effectifs maternels sur la commune de Libourne et plus particulièrement sur les secteurs scolaires de Garderose et des Charruads et impliquant la création d'une classe maternelle sur chacun des secteurs concernés,

Considérant que la configuration actuelle de l'école maternelle des Charruads permet d'ores et déjà d'accueillir une nouvelle classe,

Considérant que les locaux existants de l'école maternelle de Garderose nécessitent en revanche que la Ville engage des travaux d'aménagement et d'agrandissement permettant l'accueil d'une classe supplémentaire,

Considérant que le coût de ce projet inclut le déménagement et le réaménagement des locaux, les travaux d'aménagement intérieur, la construction d'une salle de classe et l'aménagement d'un espace périscolaire,

Considérant que le calendrier de réalisation s'échelonne entre la mi-juillet et la fin de l'année 2020,

Considérant la convention proposée par le Département dans le cadre d'un Programme d'École Contractualisé (PEC) permettant de solliciter une subvention de 60 000 € sur un montant de travaux estimé à 232 063.50 € HT,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve ce projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

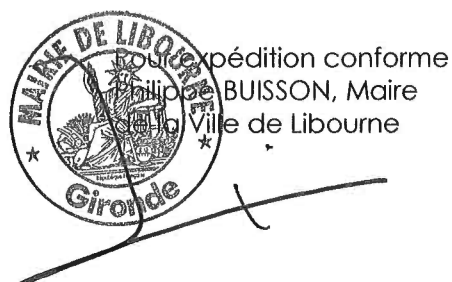
Budget prévisionnel de l'opération - en € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	232 063.50 €	DSIL	51 537.65 €	22.21 %
		Département de la Gironde (PEC)	60 000.00 €	25.85 %
		Autofinancement	120 525.85 €	51.94 %
	232 063.50 €		232 063.50 €	100,00 %

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde au titre du Programme d'École Contractualisé (PEC)

- approuve le tableau de programmation « Programme d'École Contractualisé du groupe scolaire de Garderose de Libourne » annexé à la présente délibération

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera envoyée par le Conseil Départemental après instruction du dossier

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
24 septembre 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne


PROJET

**Tableau de Programmation
Programme d'Ecole Contractualisé du groupe scolaire Garderose de Libourne**

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE UNITE PEDAGOGIQUE	NATURE DE L'AIDE	COUTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	MONTANTS ELIGIBLES	Taux	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES AVEC LE COEFFICIENT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE 2020 (1,20)
Travaux unités pédagogiques école élémentaire et maternelle (4 salles de classe)	4	Travaux - plafond 25 000 € H.T./unité pédagogique	232 063,5 €	100 000 €	50%	50 000 €	60 000 €
TOTAL	4		232 063,5 €	100 000 €		50 000 €	60 000 €

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_206-DE

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_206-DE